

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2018

**Président :** Monsieur Michel MARCHAND, Maire

**Secrétaire de séance :** Madame SEZILLE DES ESSARTS

**Présents :** Mrs : MARCHAND, GODEFROY, DE RE, LAMBERT, CHARTREL, LECOMTE et POIRET

Mmes : FERNANDEZ-MOPIN, HARDIER-QUINT et SEZILLE DES ESSARTS

**Pouvoirs :** Mme SIMON à M. GODEFROY, M. VEISSE à M. MARCHAND, M. DURAND à Mme FERNANDEZ-MOPIN, M. LEFEVRE à M. DE RE et Mme HERVAUX à M. LECOMTE

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 16 février 2018, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal constate les résultats du Compte Administratif 2017 conformes au Compte de Gestion du Receveur Municipal soit :

- Excédent de fonctionnement : 116 664.52 €
- Excédent d'investissement : 154 048.80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ces résultats au Budget Primitif 2018.

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- Une partie de l'excédent de fonctionnement soit 53 600 € sera affecté à l'investissement en plus de son propre excédent de 154 048.80 €
- L'autre partie soit 63 064.52 € sera maintenu en fonctionnement
- 

### **BUDGET PRIMITIF 2018**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 645 225,16 €
- Section d'investissement : 936 190,80 €

### **SUBVENTION AU CCAS**

Comme chaque année, Monsieur Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une subvention pour le fonctionnement du CCAS communal.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'une subvention de 6 500 € pour l'année 2018 au profit du CCAS.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

#### **Ecole primaire :**

Le Lot « Charpente, couverture, bardage » a été attribué à BLM. Début des travaux comme prévu le 23 avril pour 12 semaines

## **RAPPORTEURS DE COMMISSIONS :**

**HISTOIRE et PATRIMOINE :** La nuit des Eglises aura lieu le 23 juin 2018 à 21 h 00. Pour le 11 novembre 2018, mise en place d'une exposition 14-18 « De guerre l'année 1918 »

**COMMUNICATION :** Evolution du site INTERNET avec l'ADICO. La formation a été faite. Une nouvelle formule est possible Site/SMS, un devis sera proposé.

La Mairie dispose d'un compte Facebook. L'information sur le spectacle du 9 juin 2018 « Guerre et Cerise » à NOYON a été postée.

**ENVIRONNEMENT :** Pour l'installation de barrières sur la place, une étude est en cours, puis commande. Les cendriers sont en place près du bâtiment de mairie.

Pour l'organisation du Marché de l'Avent avec des chalets (Mairie de NOYON) une réunion se fera mi-juin pour mettre en place un atelier de travaux manuels en collaboration avec les commerçants de Cuts.

**CIMETIERE :** La réorganisation du cimetière se poursuit, administrativement avec un remaniement des numérotations des concessions, mise à jour des documents et sur le terrain avec une information prochaine des usagers. Une étude approfondie des concessions existantes et des espaces disponibles est en cours avec pour objectif de rationaliser l'occupation du cimetière, en lien entre autres, avec notre objectif de ne plus utiliser de produits phytosanitaires.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Guy GODEFROY précise que le SIG de la CCPN sera réformé et actualisé en janvier 2026 avec la cartographie de l'eau et de l'électricité.
- En janvier 2020, l'Etat transfère aux Communautés de Communes la gestion de l'eau et de l'électricité avec obligation de numériser nos réseaux.
- Une directive européenne institue un GPU, ce site Internet donnera accès au PLU, SCOT, à destination de tous (géoportail urbanisme) à compter de janvier 2020 sous le « standard CNIG »
- Le 25 mai 2018, entrée en vigueur d'un règlement de protection des données « data protection »
- Au niveau de la circulation rue Gallet, entrée difficile sur la RD 934 et sortie dangereuse
- Problème à la déchetterie avec la non intervention des personnels auprès des particuliers. Il faudrait connaître les obligations légales.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Michel MARCHAND